

---

Copie du procès-verbal de la société populaire régénérée de Falaise (Calvados), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Copie du procès-verbal de la société populaire régénérée de Falaise (Calvados), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 314-315;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21504\\_t1\\_0314\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21504_t1_0314_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

l'affreuse tyrannie essaye de se relever; semblable au tigre furieux à qui sa proie vient d'échapper, elle jettera des hurlemens impuissans au milieu des déserts. Si cette hydre redoutable osait reparaitre, parlez : l'Hercule français est là pour la terrasser de nouveau, la société populaire de Long-jumeau ne sera pas des dernières à vous prouver son attachement. Elle ne peut vous en donner de plus beau témoignage qu'en jurant dans cette auguste enceinte, de rester constamment unie à vos principes.

Vive la République une et indivisible, vive la Convention nationale.

POULET, *président*, PORCHEROT, *instituteur et 39 autres signatures*.

Par délibération de la société populaire du dit Longjumeau du decadi dix brumaire de l'an trois de la République française une et indivisible, les citoyens Lonyot dit Messein, Charles Denis Robinet, Amable Becquet et Noël, ont été nommés commissaires à l'effet de porter l'adresse cy-dessus.

*Pour extrait conforme au registre.*

RICHELET, *secrétaire*, POULET, ROBINET, *vieux secrétaire*, BECQUET, NOËL, LONYOT, *lieutenant infirme de La Verdie*.

### k

[*Les citoyens de la section de la Halle de la commune de Dijon à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (44)

Liberté, Égalité.

Représentants du peuple,

Les citoyens de la section de la Halle de la commune de Dijon, légalement assemblés, viennent d'entendre la lecture de votre adresse au Peuple français.

Les applaudissemens les plus unanimes ont accompagné et suivi cette lecture.

Les grands principes développés dans votre adresse émanent de la justice et nous manifestent de plus en plus tout le desir que vous avez de faire le bonheur de la République.

Nous adhérons de tout notre coeur, à ces excellents principes qui seront toujours la règle de notre conduite.

Continuez, citoyens Représentants et soyez convaincus de notre entier dévouement.

Dijon, 30 vendémiaire 3<sup>e</sup> année de la République française, une, indivisible.

*Suivent 158 signatures.*

### l

[*Copie conforme du procès-verbal de la société populaire régénérée de Falaise, lors de sa séance du 26 vendémiaire an III*] (45)

Liberté, Égalité, fraternité, unité, indivisibilité de la République ou la mort.

Les amis de la Convention nationale composant la société populaire régénérée de Falaise, réunis à l'heure ordinaire au lieu de leurs séances, président Pierre Michel Serant. La séance a été ouverte par les cris de Vive la République, vive la Convention nationale et les défenseurs de la Liberté.

Lecture faite des procès-verbaux des séances des vingt deux et vingt quatre de ce mois, dont la rédaction a été adoptée, du bulletin de la Convention contenant ses séances des 21, 22 et 23 vendémiaire; le président a fait donner lecture réitérative de l'adresse de la Convention nationale au peuple Français et à chaque instant, elle était interrompue par les applaudissemens universels des membres de la société et des citoyens des tribunes.

La lecture finie, après de nouveaux applaudissemens et les cris longtems répetés de vive la République, vive la Convention nationale, le président a dit : Citoyens, l'amour du bien public et l'instruction du peuple, m'ont imposé le devoir indispensable de vous faire donner une seconde lecture de l'adresse de la Convention au peuple français. Trop longtems les factieux partisans d'un nouveau genre de despotisme ont substitué dans des écrits perfides leur voeu infâme à la majorité respectable de la Convention, majorité qui entourée de bastilles multipliées à l'infinie, de poignards, de bayonnettes, de canons et d'échaffauds, ne pouvaient sans s'exposer à être rejetés dans des prisons ou conduits à la mort, manifester son horreur pour cette tyrannie insigne dont l'histoire des tems n'offre point d'exemple. Trop longtems les prosellites des triumvirs qui voulaient faire des representans du peuple fidèle a leurs sermens, autant de martyrs de la Liberté, ont essayés de séduire et d'égarer le peuple pour ne pas redresser l'opinion publique par la lecture fréquemment répetée du voeu libre et des sages remontrances de la Convention.

Qu'il est beau, citoyens, l'enthousiasme que vous avez montré pendant la lecture de cette adresse; il prouve jusqu'à l'évidence que vous n'avez jamais partagé les exécrables principes de ces tigres altérés d'or et de sang qui sur le corp sanglant des citoyens vertueux voulaient élever un trône au crime et couronner la tyrannie sur les membres palpitans de la liberté.

Dominateurs de la Convention et de la France entière, vous n'existez plus et vos vils suppôts seront anéantis, que n'avez vous été témoins en montant à l'échaffaud de l'attache-

ment que le peuple français porte à la majorité vertueuse de la Convention, les convulsions de la rage auraient éternellement agité vos cendres coupables.

Qu'il est délicieux, citoyens, le sentiment que vous avez éprouvé pendant la lecture de cette adresse, gage de la sûreté des hommes probes et de la punition des traitres! Pourquoi faut-il que la Convention, que la France entière ne soient pas témoins de votre allégresse? Vous seriez bientôt vengés de vos calomnieux, patriotes incorruptibles! L'estime générale serait la juste récompense due à cinq années d'une conduite irréprochable et à vos travaux sagement révolutionnaires.

Amis, ne souffrons pas, qu'aucune société nous devance! Hâtons nous d'exprimer à la Convention notre reconnaissance, de luy déclarer que ses principes sont les nôtres et que nous ne reconnoîtrons jamais d'autre autorité que la sienne.

Où! Où! s'est on écrié de tous les points de la salle; une adresse de félicitation à la Convention! plus de terreur, guerre aux tirans, aux brigands et aux traitres.

Citoyens, a dit un membre, une adresse ne servirait pas assez promptement nos vœux. Sa rédaction, la distance des lieux, la lenteur des couriers demandent un tems qui nous est précieux et nous serions encore privés du plaisir d'offrir les premiers notre hommage à la Représentation nationale et notre adhésion aux principes purs et republicains que renferme son adresse, et je propose à l'assemblée comme le moyen le plus prompt l'envoy à la convention de la copie du procès-verbal de la séance.

Bravo! Bravo! s'est on écrié de toutes part, à l'instant, l'assemblée s'est levée spontanément et a arrêté que copie du procès-verbal de cette séance sera adressé à la Convention nationale. Aussitôt la salle a retenti des plus vifs applaudissemens. Des cris longtems répétées de vive la République, vive la Convention nationale, les défenseurs de la liberté, les amis de l'humanité, de la justice et de toutes les vertus. A bas la terreur et ses partisans, a bas les fabricateurs de nomenclature, a bas les aboyeurs, les factieux, les brigands, les tirans, les mangeurs d'hommes, a bas tous les crimes et les continuateurs de Robespierre!

L'assemblée ayant entendu la lecture d'un imprimé adressé à la société sous le couvert de la Convention portant pour titre *les douze députés détenus à Port-Libre à leurs collegues siegeant à la Convention nationale*, a vivement applaudi aux grandes vérités que cet ouvrage renferme.

La séance a été terminée par la lecture d'un discours prononcé dans le Club national de Bordeaux par le citoyen Olivier Dumont, d'un autre discours prononcé dans ce club par le citoyen Mehlé Fite agent des representans du peuple dans le département du Bec-d'Ambes, d'une lettre de la société populaire de Verneuil et d'une de celle de Dasnéval [Danestal].

A neuf heures et demie le president a déclaré la seance levée.

Certifié veritable et conforme au proces ver-

bal a été lu en la séance du 26 de ce mois l'an troisième de la République française une et indivisible par nous president et secrétaire de la société populaire régénérée de Falaise.

M. SERANT, *président*, LE DAIRE, *secrétaire*.

m

[*Les juges de paix et assesseur du premier arrondissement de Condat à la Convention nationale, le 1<sup>er</sup> brumaire an III*] (46)

Liberté, Égalité, fraternité ou la mort.

Citoyens représentants

Tandis que nos légions invincibles écrasoient et repousoient loin de nos frontières les hordes d'esclaves des brigands coalisés contre notre liberté, tandis que du nord au midy, de l'orient à l'occident nos armées sont partout victorieuses, des ennemis plus dangereux encore cherchoient à déchirer leur patrie. Sous le masque du patriotisme, ils vouloient recréer un despotisme plus affreux que celui que vous veniez de renverser.

L'histoire des siècles les plus barbares ne nous fournit pas des exemples des atrocités et des crimes qu'ils employoient pour parvenir à leur but.

Vous etiez là, vous connoissiez les grandes obligations que vous aviez contracté avec le peuple.

L'infame Robespierre, le nouveau Néron et une partie de ses complices sont tombés sous le fer vengeur de la loi. Sans votre vigilance et votre fermeté la France n'étoit plus qu'un monceau de ruines arrosées du sang des victimes de ces assassins.

Graces vous soient rendues, intrepides Législateurs; continuez d'écraser les méchants [illisible], les buveurs de sang et tous les ennemis de la liberté que l'homme vertueux respire tranquille dans le sein de sa famille à l'abry de l'égide de la loi.

Quand à nous, nous jurons guerre aux fripons et paix à l'homme juste, nous professons les sublimes principes que vous avez développés dans votre adresse au peuple français, nous ne nous en écarterons jamais, nous sçaurons punir le vice et protéger la vertu.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

*Les citoyens composant le tribunal de paix du premier arrondissement de Condat. Suivent 7 signatures.*